



Le ministre du Budget, François Baroin, à l'Assemblée nationale, le 5 avril dernier.

Photo AFP

## Le véritable objectif

Quel est l'objectif du projet de loi de réforme constitutionnelle ? Contraindre tous les gouvernements, présent et à venir, à se plier aux impératifs édictés par Bruxelles et Washington ? Certes, mais les débats à l'Assemblée nationale le confirment déjà : le PS, désigné par avance comme principal parti de « l'alternance », reproche surtout à l'actuel gouvernement — tenez-vous bien — d'être défaillant dans la « réduction des déficits », de fouler aux pieds les directives de Bruxelles et les traités européens. Donc, l'Union européenne, le Fonds monétaire international et les marchés financiers qu'ils représentent n'ont pas trop d'inquiétudes à avoir sur l'issue de l'élection de 2012... Alors, pourquoi toute cette affaire ? Sarkozy cherche-t-il à embarrasser le PS, à un an de la présidentielle ? Sans doute. Mais l'essentiel est ailleurs et il nous est livré par une disposition du projet de loi, en apparence secondaire. L'article 10 prévoit en effet que le gouvernement pourra « consulter le Conseil économique, social et environnemental (CESE) » sur les projets de lois-cadres d'équilibre des finances publiques, qui sont au cœur de cette « réforme ». En clair : les directions des syndicats, qui siègent au CESE, seraient associées à la « réduction des déficits ». Défense des revendications ou « nécessaire réduction des déficits publics » ? Nous voilà au cœur des questions soulevées il y a quelques mois, lors du mouvement contre la « réforme » des retraites.

Y. L.

Sur injonction du Fonds monétaire international et de l'Union européenne, le gouvernement veut inscrire dans la Constitution l'obligation permanente de réduire toutes les dépenses, y compris celles de la protection sociale. Il compte sur la bienveillance de « l'opposition ». Le Parti ouvrier indépendant poursuit sa campagne pour le rejet du texte.

# Ce 3 mai, à l'Assemblée nationale, commence le débat sur la réforme constitutionnelle

Yan Legoff

**A**u moment où nous bouclons ce journal, le débat sur le projet de réforme constitutionnelle vient de s'ouvrir en séance plénière à l'Assemblée nationale. La veille, le ministre du Budget, François Baroin, a défendu devant les députés le « programme de stabilité » que le gouvernement va transmettre à l'Union européenne, dans lequel il s'engage à réduire drastiquement les dépenses de l'Etat, des collectivités locales et de toute la protection sociale collective. « Le gouvernement ne s'arrêtera pas là, lance le ministre. Nous souhaitons pérenniser cette démarche, l'inscrire dans la Constitution, comme le recommandent les institutions européennes et le Fonds monétaire international. » Quel aveu ! Cette réforme constitutionnelle, c'est l'exigence de l'Union européenne et du FMI, qui ont déjà mis à genoux la Grèce, l'Irlande, le Portugal... Et Baroin d'appeler « l'opposition » à « faire abstraction du clivage gauche-droite pour privilégier l'intérêt national, à nous rejoindre au cours des débats de demain et après-demain dans la défense de cet objectif dont j'ai la faiblesse de penser qu'il peut être partagé, nonobstant le calendrier électoral. » Le gouvernement est tout disposé à répondre aux injonctions de Bruxelles et de Washington. Mais pour faire passer cette réforme constitutionnelle, dit le ministre, il est impératif, sous une forme ou une

autre, que le PS, le PCF, le Parti de gauche, les Verts, sinon l'approuvent, du moins ne s'y opposent pas frontalement (*lire page 3*). Et cela, même au prix, reconnaît à demi-mots Baroin, de l'affirmation de désaccords artificiels et « politiciens », vu la proximité des élections de 2012... Nous voilà prévenus. Sur le fond, cette réforme constitutionnelle vise à instituer des « lois-cadres d'équilibre des finances publiques, dont les dispositions auront pour objectif, à un horizon pluriannuel défini, d'assurer l'équilibre des comptes des administrations publiques » (1). Ces lois-cadres, couvrant au moins trois années, « devront recevoir une valeur supérieure aux lois financières ordinaires » (votées chaque année). Elles prévoiront notamment « le montant maximum des dépenses de l'Etat et de la Sécurité sociale pour chacune des années de la programmation ». « Elles auront donc vocation à traiter des dépenses et des recettes de l'Etat et de la Sécurité sociale, mais aussi des autres composantes des comptes publics qui ne sont pas régies par les lois financières annuelles (finances des collectivités territoriales, de l'assurance chômage et des régimes complémentaires de retraite, notamment). » Pas un domaine de la vie sociale ne devrait échapper à cet impératif, y compris le budget des collectivités locales, les dépenses de tous les régimes de protection sociale collective. Le Conseil constitutionnel pourrait censurer (c'est-à-dire déclarer illégale) toute disposition qui ne rentrerait pas dans ce cadre de réduction des dépenses. Et les syndicats n'auraient qu'à s'incliner !

**“Faire abstraction du clivage gauche-droite pour privilégier l'intérêt national”**

Le ministre du Budget, François Baroin

La crise n'est qu'un prétexte. Le gouvernement le reconnaît lui-même : « Au-delà de l'impact de la récession mondiale de 2008-2009, c'est l'insuffisante maîtrise de nos comptes publics au cours des trente dernières années, notamment en période de croissance, qui a conduit aux déséquilibres budgétaires actuels. » Il s'agit donc, par cette réforme constitutionnelle, de construire un cadre pour un consensus totalitaire contre toutes les conquêtes sociales. ■

(1) Cette citation et les suivantes sont extraites de l'exposé des motifs du projet de loi de réforme constitutionnelle.

### LE CALENDRIER

- 16 mars 2011 : le gouvernement a présenté en Conseil des ministres un projet de loi constitutionnelle « relatif à l'équilibre des finances publiques ». Il est enregistré sous le n° 3253 à la présidence de l'Assemblée nationale.
- 13 avril : le projet de loi a été examiné en commission à l'Assemblée nationale.
- 3 au 10 mai : le projet de loi en débat en séance plénière par les députés.
- Juin : le texte passe au Sénat.
- Juillet : comme il s'agit d'une réforme constitutionnelle, le texte n'est examiné qu'une seule fois par le Sénat et l'Assemblée nationale. Mais le gouvernement devra ensuite, éventuellement, convoquer le « Congrès » (réunion des députés et des sénateurs), un lundi, à Versailles, où une majorité de 60 % sera nécessaire.



Entendu à l'Assemblée nationale, le 2 mai

## Le PS : "Nous sommes d'accord sur la nécessité de revenir aux 3 % de déficit maastrichtien"

« Vous n'allez pas nous donner des leçons, quand même ! » A l'Assemblée nationale, ce 2 mai, un député UMP, Nicolas Forissier, patron dans l'Indre, n'en peut plus d'entendre les orateurs du PS, mais aussi, avec une autre musique, du PCF et du Parti de gauche, accuser le gouvernement d'avoir laissé filer les « déficits publics ».

Le débat porte sur le programme de stabilité européen que le gouvernement va transmettre à Bruxelles, mais il agure bien de celui du lendemain, sur le projet de loi de réforme constitutionnelle. Pauvres députés UMP ! Leurs oreilles ont sifflé !

Auparavant, le député PS Jean Launay avait lancé : « En matière de déficit public, nous sommes d'accord sur la nécessité de revenir aux 3 % de déficit maastrichtien. Cela dit, c'est bien vous qui vous êtes écartés de cet objectif. »

Sa camarade du même parti, Aurélie Filipetti, avait déclaré : « Depuis quand le déficit public a-t-il doublé ? Depuis dix ans, depuis que la droite est revenue au pouvoir. »

Le député du PS Pierre-Alain Muet avait insisté : « Nous estimons que la réduction des déficits est une question de volonté politique et que seul un

ensemble de politiques coordonnées peut y contribuer. Cette volonté politique, elle a singulièrement manqué depuis 2002 et, plus encore, depuis 2007. Le président de la République tente de le faire oublier en menant une opération politicienne : l'examen du projet de loi constitutionnelle dont nous allons discuter. »

Mais c'est le président PS de la commission des finances, Jérôme Cahuzac, qui avait d'emblée donné le coup de grâce. Il avait dénoncé « les aléas du pouvoir » concernant « la réalité de sa volonté affirmée de maîtriser les dépenses publiques ». Selon lui, « le plus dur reste à faire » : « En effet (...), il y a des dépenses courantes à maîtriser, le cas échéant en les réduisant ou les supprimant », sans oublier, dit-il à l'adresse du ministre, « les collectivités locales, (qui) ont un rôle très important dans la maîtrise de la dépense publique, vous l'avez souligné vous-même ».

Rappelons que ce même Cahuzac avait déclaré en commission, le 19 avril, au ministre de l'Économie, Christine Lagarde : « Je vous remercie, madame la ministre, d'avoir confirmé que la politique de suppression d'un poste de fonctionnaire sur deux sera maintenue. »

Y. L. ■

### Que voteront-ils, finalement ?

Que fera le PS lors du vote, prévu le 10 mai, de la réforme constitutionnelle ? Il a déclaré qu'il voterait contre (parce que le gouvernement n'aurait pas la « volonté politique » nécessaire !), tout en disant, en commission, qu'il ne le « voterait pas », ce qui n'est pas exactement la même chose... Le plus important, de toute façon, se déroulera, éventuellement, après le passage au Sénat, lors du « Congrès » (réunion des députés et des sénateurs), en juillet, où une majorité de 60 % est nécessaire. Rappelons que lors de la précédente réforme constitutionnelle de juillet 2008, le PS avait aussi annoncé qu'il voterait contre. Il avait suffi du vote positif de Jack Lang, emmenant avec lui neuf autres députés PS, pour que le texte passe...

## "Réduire les déficits", selon le Front de gauche

Le Front de gauche, composé notamment du PCF et du Parti de gauche, est en campagne. Il tient meeting le 3 mai, à Paris, avec deux principaux dirigeants, Pierre Laurent et Jean-Luc Mélenchon, contre le « pacte pour l'euro ». Dans le tract qui y appelle, pas un mot — pas un seul ! —, sur la réforme constitutionnelle, qui en est pourtant la traduction immédiate en France.

Et pourtant, ils veulent, lit-on dans ce tract, « collecter un million de signatures en Europe ». Mais s'il ne s'agit pas de mobiliser contre le pro-

jet de révision constitutionnelle, c'est pour quoi faire ? C'est pour « une autre Europe », « un changement radical dans la conception de l'Union européenne », « l'implication des peuples et des citoyens, et des acteurs sociaux, dans l'élaboration, l'évaluation et le contrôle des politiques européennes », etc.

#### AVEC LA CES ET JACQUES DELORS

En clair : associer les travailleurs et les syndicats aux directives européennes de réduction des dépenses. « Si nous devons réduire les défi-

cits et la dette publique, a déclaré la veille, pour le PCF, le député Roland Muzeau, cela ne peut être que dans une démarche qui assure la justice et la solidarité. » Le député s'est dit le porte-parole des « syndicats de salariés unanimes, y compris au sein de la Confédération européenne des syndicats » (CES).

Or c'est cette même CES, lors de son prochain congrès, à la mi-mai, qui délivrera à Jacques Delors, le plus illustre des pères de l'Europe de Maastricht, un « prix d'excellence syndicale ».

Y. L. ■

## 17 136 signatures sur l'appel du POI pour le rejet de la réforme constitutionnelle

### Centralisation au 3 mai de 73 départements

Ain : 50 ; Aisne : 178 ; Allier : 272 ; Alpes-de-Haute-Provence : 300 ; Alpes-Maritimes : 33 ; Ardèche : 419 ; Ardennes : 21 ; Ariège : 59 ; Aude : 45 ; Bouches-du-Rhône : 778 ; Calvados : 44 ; Charente-Maritime : 130 ; Cher : 19 ; Corrèze : 5 ; Côte-d'Or : 212 ; Côtes-d'Armor : 118 ; Dordogne : 48 ; Doubs : 76 ; Drôme : 56 ; Eure : 58 ; Eure-et-Loir : 462 ; Finistère : 142 ; Gard : 180 ; Haute-Garonne : 151 ; Gers : 142 ; Gironde : 244 ; Hérault : 852 ; Ille-et-Vilaine : 178 ; Indre-et-Loire : 150 ; Isère : 236 ; Jura : 167 ; Landes : 76 ; Loire : 125 ; Haute-Loire : 80 ; Loire-Atlantique : 250 ; Loiret : 23 ; Lot-et-Garonne : 7 ; Maine-et-Loire : 168 ; Manche : 29 ; Marne : 2 ;

Mayenne : 47 ; Meurthe-et-Moselle : 220 ; Moselle : 687 ; Nord : 194 ; Oise : 130 ; Pas-de-Calais : 275 ; Puy-de-Dôme : 55 ; Pyrénées-Atlantiques : 76 ; Pyrénées-Orientales : 126 ; Bas-Rhin : 95 ; Haut-Rhin : 17 ; Rhône : 550 ; Saône-et-Loire : 91 ; Savoie : 196 ; Haute-Savoie : 95 ; Seine-Maritime : 178 ; Somme : 100 ; Tarn-et-Garonne : 4 ; Var : 212 ; Vaucluse : 39 ; Vienne : 59 ; Haute-Vienne : 15 ; Vosges : 130 ; Yonne : 115 ; Territoire-de-Belfort : 61 ; Paris : 2 271 ; Seine-et-Marne : 273 ; Yvelines : 139 ; Essonne : 474 ; Hauts-de-Seine : 803 ; Seine-Saint-Denis : 1 902 ; Val-de-Marne : 420 ; Val-d'Oise : 502.

### Tucquegnieux (Meurthe-et-Moselle)

#### 140 signatures à la fête des mineurs

Le 1<sup>er</sup> Mai, à la fête du « Sous-sol » organisée par la fédération régionale des mineurs CGT, une diffusion de l'appel contre la réforme constitutionnelle a permis, en deux heures, de rassembler 140 signatures et de vendre 35 *Informations ouvrières*.

Jean Markun, dans son discours, est revenu sur la question de la réforme constitutionnelle.

« Nous sommes très inquiets par rapport au projet de réforme constitutionnelle, qui vise à inscrire "l'interdiction des déficits", véritable carcan pour les syndicats et les travailleurs, visant à institutionnaliser le recul social (...). L'unité doit se réaliser sur le retrait du projet de réforme constitutionnelle, sur la rupture avec le consensus. Si le projet constitutionnel devait passer, ce serait la fin de l'indépendance des organisations syndicales, la fin des partis politiques qui se réclament de la classe ouvrière. Il faut empêcher que passe le projet de Sarkozy de destruction massive des acquis sociaux. »

Correspondant ■

### ÉDITORIAL

## Depuis trente ans ?

Daniel Gluckstein  
Secrétaire national du POI

Y a-t-il encore une classe ouvrière consciente de ses intérêts et capable de les défendre ? Non, répondent ces jours-ci les commentateurs et médias aux ordres, qui prennent pour arguments la maigreur des cortèges syndicaux du 1<sup>er</sup> Mai et le prétendu vote ouvrier pour le Front national.

L'exposé des motifs de la réforme constitutionnelle débattue, ce 3 mai, à l'Assemblée nationale, nous fait entendre une autre musique. On y lit « que la France souffre d'un problème structurel », qu'il faut en finir avec « l'insuffisante maîtrise de nos comptes publics au cours des trente dernières années (...), qui a conduit au déséquilibre budgétaire actuel », d'où l'urgence à « modifier de manière radicale la gouvernance de nos finances publiques ».

Depuis trente ans ? Ont-elles manqué durant ces trente années, les mesures gouvernementales et les contre-réformes qui, au nom de l'équilibre des finances publiques, ont attaqué droits, garanties et acquis de la classe ouvrière ? Il y a trente ans, se préparait le premier plan de rigueur du « socialiste » Delors, accompagné des lois Auroux mettant en cause les prérogatives des syndicats (rédigées par Martine Aubry, alors membre du cabinet du ministre). Il y eut plus tard les lois Aubry d'annualisation du temps de travail, puis les privatisations (SNCF, EDF-GDF, La Poste...) décidées alternativement par les gouvernements de droite et de « gauche ». La Sécurité sociale ? Elle eut à subir successivement l'introduction de la CSG par Michel Rocard, puis le plan Juppé de 1995 et, plus récemment, le plan Fillon contre les retraites. Dans une parfaite continuité de droite et de « gauche », il y eut toutes les mesures de décentralisation-régionalisation. Et, bien sûr, le traité de Maastricht mettant en place l'Union européenne avec ses « critères » concernant le niveau de la dette et des déficits publics. Il y eut aussi la calamiteuse loi d'août 2008, dite de représentativité, remettant en cause les prérogatives des organisations syndicales. Bref : mille et une attaques, contre-réformes et dérèglementations.

Donc, tout cela n'a pas suffi ? Pourquoi ? Parce que durant ces trente années — et malgré les coups portés — la résistance ouvrière ne cessa de se dresser face à l'offensive de la classe capitaliste et des gouvernements de toutes couleurs politiques à son service.

Certains combats aboutirent, comme le CPE que le gouvernement fut contraint de retirer ou encore la victoire du vote non au référendum de 2005 sur la Constitution européenne (pourtant soutenue par un large consensus gauche-droite).

D'autres pas. Mais durant ces trente années, toute la situation fut et reste marquée par la résistance de la classe ouvrière, comme elle l'est, aujourd'hui encore, par le mouvement sur les retraites de l'automne, bien qu'il n'ait pas abouti.

De ce fait, et malgré les coups portés, il ne fut pas possible de rétablir à la hauteur voulue par la classe capitaliste les conditions de valorisation du capital. C'est cette impuissance à juguler la lutte de classe par les moyens à sa disposition qui conduit le gouvernement, utilisant les mécanismes de l'Union européenne, à tenter d'aller plus loin. D'où la réforme de la Constitution.

20 000 signataires de l'appel lancé par le Parti ouvrier indépendant disent aujourd'hui non à la réforme constitutionnelle. Autrement dit : non au corporatisme, oui au droit imprescriptible pour les travailleurs de s'organiser et revendiquer en toute liberté et en toute indépendance vis-à-vis de la classe capitaliste, ses déficits, sa dette, ses gouvernements et ses institutions (y compris européennes).